Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 h par vidéoconférence

PRÉSENCES:

Monsieur François Limoges, Maire d'arrondissement Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin Madame Ericka Alneus, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau Madame Josefina Blanco, Conseillère du district de Saint-Édouard Madame Dominique Ollivier, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES:

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques

Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée

Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 00.
CA22 26 0022
Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissemen du 7 mars 2022

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu:

10.01

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022 à 19 h, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022, à 19 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 22.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 22 et prend fin à 20 h 08.

CA22 26 0024

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « FNX-Innov inc. » (792 705,26 \$, taxes incluses – Contrat 1) et « IGF Axiom inc. » (733 786,55 \$, taxes incluses – Contrat 2), pour la réalisation d'études, pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la gestion et la surveillance de chantiers - Appel d'offres public numéro RPPS21-11094-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De conclure deux ententes-cadres, pour des services professionnels de génieconseil, pour la réalisation d'études, pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la gestion et la surveillance de chantiers pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « FNX-Innov inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 792 705,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS21-11094-OP (3 soumissionnaires);

D'accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « IGF Axiom inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 2, au prix de sa soumission, soit 733 786,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS21-11094-OP (3 soumissionnaires);

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1227522001

CA22 26 0025

Autoriser une dépense additionnelle de 143 250,04 \$, taxes incluses, pour couvrir les coûts des services professionnels déjà rendus en lien avec le réaménagement et l'agrandissement du chalet du parc de la Louisiane (contrat RPPS17-07063-OP)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 143 250,04 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels en lien avec le réaménagement et l'agrandissement du chalet du parc de la Louisiane;

D'augmenter de 143 250,04 \$, taxes incluses, la valeur de l'entente-cadre numéro 15247, contrat RPPS17-07063-OP avec les firmes « Cardin Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1191035002

CA22 26 0026

Autoriser une dépense totale de 155 027,51 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat de « Balai le Permanent inc. » pour le service de location de balais de rues du type aspirateur avec opérateurs pour une période additionnelle de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 155 027,51 \$, taxes incluses, pour le service de location de balais de rues du type aspirateur avec opérateurs;

De prolonger le contrat octroyé à « Balai le Permanent inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS19-02022-OP / appel d'offres numéro 19-17549);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1227282001

CA22 26 0027

Autoriser une dépense totale de 46 546,2 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat de « Les revêtements Scelltech inc. » pour la location d'un balai aspirateur compact avec opérateur pour une période additionnelle de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP /20-18010, lot n°18 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu:

D'autoriser une dépense de 46 546,25 \$, taxes incluses, pour la location d'un balai compact du type aspirateur avec opérateur;

De prolonger le contrat octroyé à « Les revêtements Scelltech inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS20-01003-OP / appel d'offres numéro 20-18010);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1227282002

CA22 26 0028

Autoriser une dépense totale de 62 976,41 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat de « Les revêtements Scelltech inc. » pour le service de location d'un balai compact pour pistes cyclables avec opérateur pour une période additionnelle de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549, lot n°8 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 62 976,41 \$, taxes incluses, pour la location d'un balai compact du type aspirateur avec opérateur;

De prolonger le contrat octroyé à « Les revêtements Scelltech inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS19-02022-OP / appel d'offres numéro 19-17549);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1227282003

CA22 26 0029

Autoriser une dépense totale de 204 644 \$, taxes incluses - Prolonger deux (2) contrats d'une valeur de 103 201,56 \$ pour le lot 4 et de 101 442,44 \$ pour le lot 5, taxes incluses, accordé à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour une période huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement (appel d'offres public numéro RPPS20-12139-OP / 21-18568, lots 4 et 5)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu:

D'autoriser une dépense de 204 644 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger deux (2) contrats octroyés à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » à cette fin (RPPS20-12139-OP / 21-18568, lots 4 et 5);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20 06 1220674004

CA22 26 0030

Résilier la convention de contribution financière des « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » (CA21 260105) pour la partie du projet d'occupation de milieu prévue au parc Joseph-Paré à l'été 2022 - Approuver une convention de contribution financière à « Sports Montréal inc. » pour la réalisation du projet Station loisir dans les parcs Beaubien et Joseph-Paré à l'été 2022 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Octroyer à cet effet une contribution financière totale de 60 000 \$ pour 2022 - Autoriser un virement de crédits de 31 762 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (portion résiduelle 2021 du dit Programme (contrat 22-021-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De résilier la convention entre l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et la Ville de Montréal adoptée par la résolution CA21 260105 le 7 juin 2021, pour le projet d'occupation estivale de milieu au parc Joseph-Paré à l'été 2022;

D'autoriser un virement de crédits de 31 762 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers (Résiduel 2021 du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables au Service de la diversité et de l'inclusion sociale);

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme « Sports Montréal inc. » établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière pour un montant total de 60 000 \$, afin de réaliser les projets de Station loisir dans les parcs Joseph-Paré et Beaubien à l'été 2022;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1227150002

CA22 26 0031

Approuver deux conventions avec les organismes « Baseball du Grand Rosemont » et « Club Vainqueurs Jeunesse » pour la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives pour la période du 8 mars 2022 au 31 décembre 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver deux conventions avec les organismes « Baseball du Grand Rosemont » et « Club Vainqueurs Jeunesse » afin de les soutenir dans la réalisation de leur projet respectif dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives, pour la période du 8 mars 2022 au 31 décembre 2023; D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des installations et équipements sportifs de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1229009001

CA22 26 0032

Approuver une convention avec le « Centre social et communautaire de la Petite Patrie » en soutien à l'acquisition de l'immeuble sis au 6839, rue Drolet à Montréal - Octroyer une contribution financière de 150 000 \$ conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble (RPPL21-11095-GG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS, Josefina BLANCO, Dominique OLLIVIER et Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le « Centre social et communautaire de la Petite Patrie » spécifiquement en soutien à l'acquisition de l'immeuble, sis au 6839 de la rue Drolet à Montréal (lot numéro 2 333 501 du cadastre du Québec), telle convention établissant les modalités et les conditions de versement de la contribution financière;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière:

D'octroyer à cet effet une contribution financière maximale de 150 000 \$ au « Centre social et communautaire de la Petite Patrie »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1213653006

CA22 26 0033

Approuver un avenant modifiant la convention 2021-2023 intervenue avec l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour la réalisation de son projet au Programme activités de loisir de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RPPL20-10119-GG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu:

D'approuver un avenant modifiant la convention de contribution financière 2021-2023 intervenue avec l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour soutenir la réalisation de son projet dans le cadre du Programme activités de loisir de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le but d'y ajouter un site extérieur, soit le plancher de danse du parc Lafond;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit avenant;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1203653005

CA22 26 0034

Autoriser une dépense totale de 418 845,88 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Potters Canada, Division PNA Partnership », seul soumissionnaire, pour la fourniture sur demande de microbilles de verre pour la peinture du marquage routier, conforme à la norme 14601 du ministère des Transports du Québec, pour 36 mois - avec 2 options de renouvellement de 12 mois - Appel d'offres public numéro 22-012-AP / 21-19102 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 418 845,88 \$, taxes incluses et d'accorder un contrat au même montant à « Potters Canada, Division PNA Partnership », seul soumissionnaire, pour la fourniture sur demande de microbilles de verre pour la peinture du marquage routier, conforme à la norme 14601 du ministère des Transports du Québec, pour 36 mois - avec deux (2) options de renouvellement de 12 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 21-19102.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1229096002

CA22 26 0035

Approuver un avenant à la convention de partenariat entre la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente (Chaire In.SITU) de l'Université du Québec à Montréal, la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie afin de préciser la date de transmission annuelle des états financiers vérifiés au Vérificateur général de la Ville de Montréal (RPPC20-04050-GG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver les modifications au projet de convention de partenariat entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la Ville de Montréal et la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1207624003

CA22 26 0036

Approuver deux projets de conventions afin d'accorder une contribution financière de fonctionnement pour l'année 2022 à la SIDAC Promenade Masson et la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal - Accorder une contribution financière totale de 100 000 \$, soit 50 000 \$ chacune, à la SIDAC Promenade Masson (22-022-CG) et la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal (22-023-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu:

D'approuver les conventions avec les organismes « SIDAC Promenade Masson » et « SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon – Montréal » se terminant le 31 décembre 2022, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater le directeur de l'arrondissement pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer une contribution financière, au montant total de 50 000 \$ chacune, aux organismes « SIDAC Promenade Masson » et « SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon – Montréal »:

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1227624001

CA22 26 0037

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour un terme additionnel de cinq ans, à compter du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2028, un terrain connu comme étant une partie du lot 3 795 794 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues Dandurand et de Lorimier, d'une superficie de 7 764 m², aux fins de deux aires de services temporaires pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, moyennant un loyer total de 1 001 652,75 \$, taxes incluses. Bâtiment 6134

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu:

D"approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, un terrain connu comme étant une partie du lot 3 795 794 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 764 m², pour un terme de 5 ans, à compter du 1er décembre 2023, à des fins de deux aires de services temporaires pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau–Mont-Royal, moyennant un loyer total de 1 001 652,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1225323001

CA22 26 0038

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 28 janvier 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu:

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 28 janvier 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1220717002

CA22 26 0039

Prendre acte du dépôt, par le secrétaire d'arrondissement, d'un procèsverbal de correction relatif à la résolution CA21 26 0231 du 24 novembre 2021

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA21 26 0231 du 24 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1210717008

Accepter une aide financière de 15 624 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir des activités de prêt d'équipement de glisse dans quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la saison hivernale 2021-2022 - Approuver l'Entente dans le cadre du programme de Parc actif de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 15 624 \$

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu:

D'accepter une aide financière de 15 624 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme « Sport et loisir de l'île de Montréal » afin de permettre le remboursement de l'achat des d'équipements de glisse disponibles auprès des usagers de quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la saison hivernale 2021-2022;

D'approuver, à cet effet, l'entente dans le cadre du programme « Parc actif » à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et « Sport et loisir de l'île de Montréal » établissant les conditions et modalités de versement de cette aide financière;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 15 624 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la tenue d'activités de prêt d'équipement au bénéfice des citoyens;

D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1227150001

CA22 26 0041

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'une somme de 110 000 \$ pour le financement d'un poste de commissaire au développement économique (emploi # 305110) à la Division des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS, Josefina BLANCO, Dominique OLLIVIER et Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers d'une somme de 110 000 \$ pour le financement d'un poste de commissaire au développement économique (emploi # 305110) à la Division des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.		
30.04 1224646001		

Autoriser un virement de crédits de 12 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un aménagement temporaire sur le domaine public à l'Espace 40e/Beaubien

Il est proposé par François LIMOGES appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 12 500 \$ du compte surplus de gestion affecté - divers pour le paiement des services requis et des dépenses relatives à l'aménagement temporaire sur le domaine public à l'Espace 40e/Beaubien, situé à l'angle de la rue Beaubien Est et de la 40e Avenue;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30 05 1228954001

CA22 26 0043

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2022 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2022 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1228476002

CA22 26 0044

Accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), en lien avec le Plan de la forêt urbaine (PFU) sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu:

D'accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), en lien avec le Plan de la forêt urbaine (PFU) sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1224330001

CA22 26 0045

Accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, en lien avec la fourniture du service 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la Ville relative à la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1220284001

CA22 26 0046

Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marché Angus », « 6H en cœur », « Les Courses des paroles dans le vent », « Marche pour vaincre la SLA », « Course TROIS, 2, 1 GO! », et « OCM Dr Clown »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2022-26-003 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2022-26-004 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2022-26-005 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2022-26-006 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.		
40.01 1227178001		

Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès de sept ruelles localisées dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François LIMOGES appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu:

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance no 2022-26-007 afin d'interdire la circulation des véhicules routier pour certains accès dans sept ruelles localisées dans l'arrondissement;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1227911001

CA22 26 0048

Autoriser les usages « bureau » et « restaurant », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Occuper, dans le cadre d'une demande d'usage conditionnel, les locaux situés au 764 et 766, rue de Bellechasse - Demande de permis 3002827015

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser l'exercice des usages conditionnels « bureau » et « restaurant », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite–Patrie* (01-279), au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 764-766, rue de Bellechasse aux conditions suivantes :

- Le projet devra respecter l'occupation du bâtiment tel qu'indiqué aux plans déposés à l'annexe A;
- Aucun entreposage n'est autorisé à l'extérieur du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.	
40.03 1229444001	

CA22 26 0049

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages avec mezzanine, situé au 3420, boulevard Saint-Joseph

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, un premier projet de résolution relative au présent projet particulier;

ATTENDU la tenue, du 9 au 23 décembre 2021, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur;

ATTENDU l'adoption du second projet de résolution à la séance ordinaire du 7 février 2022;

ATTENDU que des demandes valides de participation à un référendum provenant des zones 0560, 0572, 0581, 0583 et 0585 ont été déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement à l'égard de ce projet particulier en temps opportun.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), la résolution suivante :

- 1° D'autoriser pour la propriété située au 3420, boulevard Saint-Joseph (lot 2 878 684) :
 - a) la démolition du bâtiment identifié à l'annexe « A» du sommaire décisionnel, à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'Arrondissement;
 - b) la construction d'un bâtiment ayant une hauteur de quatre étages;
 - c) l'aménagement d'un toit végétalisé sur le toit des constructions hors toit (mezzanines).
- 2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :
 - a) S'assurer de la préservation des arbres sur le site et en bordure du site, conformément à l'étude de l'état des arbres en annexe au présent sommaire, en mettant en place les mesures de protection adéquates;
 - Fournir un plan de gestion des déchets du bâtiment afin de s'assurer de la minimisation des contenants destinés aux collectes ainsi que de l'efficacité des collectes;
 - c) Aménager un toit végétalisé de type 1 si la construction est combustible et de type 2 si la construction est incombustible;
 - d) La délivrance du certificat d'autorisation de démolition ne peut pas précéder la délivrance du permis de construction lié au projet de remplacement;
 - e) S'assurer d'une démolition sélective du bâtiment existant pour permettre la récupération d'un maximum de matériaux. À cette fin, préalablement à l'émission du permis de démolition, un plan de réutilisation des déchets de démolition doit être déposé;
 - f) Déposer une garantie monétaire au montant de 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation de démolition et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois à partir de la date de délivrance du permis de construction;
 - g) Déposer une garantie monétaire associée à la réalisation des aménagements paysagers qui s'élève à 10 000 \$ devant être maintenu en vigueur jusqu'à la réalisation complète de l'aménagement paysager.
- 3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1°à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) S'assurer d'intégrer des mesures favorisant la gestion des eaux pluviales sur le site;
- b) Prévoir la plantation de végétaux de qualité, durables et économes en eau de même que la plantation d'arbres d'essences variées;
- c) S'assurer de minimiser l'impact de la présence de l'abribus en face de la nouvelle construction, afin de maintenir une intimité pour les logements à proximité tels que par le biais de plantations.
- 4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.
- 5° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour coordonner la tenue d'un registre référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1218695008

CA22 26 0050

Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-169) afin de procéder à des corrections

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-169), afin de procéder à des corrections.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1225017001

CA22 26 0051

Déposer le bilan annuel des objectifs de plantation du plan maître de plantation 2020-2024 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie suivant les plantations effectuées en 2020 et 2021

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De prendre acte du dépôt de l'amendement des tableaux 5 et 7 du plan maître de plantation 2020-2024 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui incluent le bilan des plantations pour les années 2020 et 2021.					
Adoptée à l'unanimité.					
60.01 1228929001					
L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'a 20 h 19.	rrondissement déclare la séance levée à				
François LIMOGES Maire d'arrondissement	Arnaud SAINT-LAURENT Secrétaire d'arrondissement				

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2022.